



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MURE

SEANCE DU 09 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le neuf mars, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de La Mure, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de M. Eric BONNIER.

ETAIENT PRESENTS :

BONNIER Eric, BONATO Brigitte, CLARET Albert, BARI Nadine, MUSARD Denis, JOURDAN Marie-Claire, DURAND Bernard, DECHAUX Marie-Claire, CALONEGO Fabien, COUDERT Olivier, DAPPEL Christophe, FANGET Dominique, FAYARD Adeline, GHIRONI Marc, GIACOMETTI Geneviève, IDELON-RITON Marie-Christine, LAURENS Patrick, MARCHETTI Patrick, MARIE Françoise, NEF Eric, TRAPANI Mary, VIDELO Annie, VILLARET Eric, PAULIN Ginette, PREUX Christelle,

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

CIOT Xavier, pouvoir donné à DAPPEL Christophe
HELME Thierry, pouvoir donné à PREUX Christelle

BRUN Sylvie, pouvoir donné à MARCHETTI Patrick
RIVIERE Carlos, pouvoir donné à PAULIN Ginette

Appel – Ouverture de séance

Le Maire rappelle qu'étant donné qu'à l'ordre du jour de la présente séance, sont inscrits les votes des Comptes Administratifs 2016, il y a lieu de désigner un Président de séance.

Eric BONNIER fait part de sa candidature pour la présidence de séance.

→ Eric BONNIER est élu Président de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de séance du 13 février 2017.

→ le compte-rendu est adopté à l'unanimité

Délibérations à l'Ordre du Jour

Délibération n° 2017 – 014

Approbation du Compte Administratif 2016 de la Commune (Budget Principal)

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par le Maire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Approuve le Compte Administratif 2016 de la Commune.

Adeline FAYARD, Présidente de la commission municipale des Finances et de l'Administration Générale présente par chapitres le Compte Administratif 2016 de la commune.

Recettes de Fonctionnement :	6 326 151.78 €
Dépenses de Fonctionnement :	5 853 117.97 €
Résultat	473 033.81 €

Recettes d'Investissement :	4 943 017.89 €
Dépenses d'Investissement :	3 540 346.75 €
Résultat	1 402 671.14 €

Résultat d'Investissement des années antérieures	551 132.02 €
Résultat Final avant Restes à Réaliser :	1 953 803.16 €
Restes à Réaliser (Recettes) :	341 618.32 €
Restes à Réaliser (Dépenses) :	2 407 886.21 €

Présentation en séance des documents suivants :

- Tableau des Marchés notifiés en 2016
- Suivi des emprunts en cours (montants initiaux, taux, remboursements en 2016...)
- Suivi des effectifs du personnel

Le Maire quitte la séance pour le vote du CA et ne prend pas part au vote

Parlant au nom du groupe d'opposition, G PAULIN indique qu'au vu des documents transmis et de l'absence de certains éléments pour examiner et étudier correctement le CA 2016, le groupe s'abstiendra sur le vote du Compte Administratif. A FAYARD fait remarquer que des éléments ont été présentés et projetés durant la présente séance.

4 Abstentions (Groupe d'opposition), Le Compte Administratif 2016 est adopté

Délibération n° 2017 – 015

Approbation du Compte Administratif : Service de l'Eau 2016

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le Compte Administratif du service de l'Eau - exercice 2016 dressé par son président, Eric BONNIER, Maire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Approuve le Compte Administratif 2016 du Service de l'Eau.

Recettes de Fonctionnement	1 026 544.88 €
Dépenses de Fonctionnement	813 227.18 €
Résultat	213 317.70 €
Résultat reporté des années antérieures	215 213.46 €
Résultat de Clôture	428 531.16 €

Recettes d'Investissement	71 008.20 €
Dépenses d'Investissement	285 316.70 €
Résultat	- 214 308.50 €
Résultat reporté des années antérieures	- 1 466.98 €
Résultat de Clôture	- 215 775.48 €

Résultat Final : **212 755.68 €**

Le Maire quitte la séance pour le vote du CA et ne prend pas part au vote

G PAULIN explique que le groupe d'opposition votera le CA 2016 du budget de l'Eau, le trouvant plutôt bon. Elle fait néanmoins remarquer qu'il faudra rester très vigilant sur le tarif de l'eau, car avec l'augmentation à venir sur la partie assainissement, la facture pour l'utilisateur sera impactée. Il y a donc une inquiétude à avoir à ce sujet. A FAYARD rappelle que l'assainissement n'est pas une compétence communale même si la facturation de l'Eau et de l'Assainissement apparaît sur le même document pour l'utilisateur.

Le Compte d'Administratif 2016 du Budget de l'Eau est adopté à l'unanimité

Délibération n° 2017 – 016

Débat d'Orientations Budgétaires 2017

Le Maire expose au Conseil municipal,

Conformément à la loi et au Code Général des Collectivités Territoriales, lors d'une séance du Conseil municipal précédant le vote du budget, il convient de présenter les orientations budgétaires, afin que s'instaure un débat à cet effet.

Après avoir présenté les grandes lignes des orientations de la Municipalité pour l'exercice 2017, le Maire invite l'assemblée à entamer le débat sur ces orientations budgétaires.

Le Débat d'Orientations Budgétaires ne fait pas objet d'un vote

S'appuyant sur le document rédigé pour les Orientations Budgétaires, le Maire rappelle les Grandes Lignes pour 2017 :

- **Finances communales.**
 - Gel des taux des taxes communales pour 2017
 - Maitrise des effectifs et de la masse salariale (s'adapter aux besoins... nouvelles contraintes, équipements nouveaux, espaces verts)
 - Maintien, reconduction des aides spécifiques
 - Reconduction des subventions au tissu associatif
- **Continuer la transformation de La Mure**

- de nombreuses études en cours, finalisation des projets : Halle des Sports, Parking Citadelle, Aire de camping-cars...
- l'animation, la communication pour la promotion de la ville et du territoire !!
- le mobilier urbain, le fleurissement, les écoles, le plan façades...
- **Des investissements pour 2017.**
 - Fin du chantier de la Halle des Sports : Le Bâtiment (aménagement et finitions intérieurs) et le Parvis
 - Réseau de chaleur (chaufferie bois Halle des Sports → complexe sportif, école Bastions)
 - Jardin de Ville / Parvis du lycée et foyers Gantiers
 - Signalétique
 - Parking de la Citadelle
 - Vidéoprotection
- **Un Plan pluriannuel pour les voiries communales**
 - Une enveloppe renforcée pour l'entretien des voiries
 - Plan de rénovation des voiries
 - Objectif PMR (opération transversale au cœur de tous les projets)
 - Circulation Piétons, etc...
- **Des réflexions pour des projets futurs**
 - Le projet « Breuil – Centre-ville »
 - Stationnement / projet d'aménagement du centre-ville : La Place Perret
 - Réflexion sur la démolition du tènement Berthier
- **Toujours la concertation avec la population**
 - Rencontre des riverains, réunions de quartiers
 - Concertation pour l'aménagement du centre-bourg
 - Un cadre de travail et un objectif : groupe de travail « habitants » + groupe de travail « commerçants »
- **Une valorisation des Plans Pluriannuels**
 - Des nouveaux PPA spécifiques créés
- **Le Quotidien des habitants !**
- **Animation & Communication**
 - Actions en faveur de la promotion de La Mure et de la Matheysine
 - Accueil d'événements phares, montée en puissance des animations dans tous les domaines (Culture, Sport, Festivités...)
 - Présentation du dossier de candidature pour le label touristique « Village Etape ».
 - Tour de France 2017 : Départ d'étape à La Mure, L'événement de l'année en Matheysine
- **Gérer avec la baisse des Dotations de l'Etat**
 - + Nouvelle mission CNI
 - + Transfert de compétences...
- **Soutenir, poursuivre et accompagner les actions pour le redémarrage du Petit Train.**
- **Un combat essentiel : la Défense du Centre Hospitalier de La Mure**

C PREUX demande où en est l'avancée des études pour le clocher de l'église N-Dame.

M-C IDELON-RITON explique que des sondages plus approfondis sont envisagés avec peut-être l'installation de capteurs sur le bâtiment pour s'assurer de l'état très précis de l'édifice.

Cela devrait être lancé pour l'automne 2017.

Le Maire rappelle que plus de 400 tonnes ont été enlevées lors de la démolition de la flèche du clocher en 2010 ; avant de construire une nouvelle structure pour un nouveau clocher, il est impératif de connaître l'état exact, et la ville est toujours dans l'optique d'un projet pour un nouveau clocher.

G PAULIN donne lecture de l'intervention au nom du groupe d'opposition :

« Le débat d'orientation budgétaire est un moment essentiel de la vie de la commune car il permet de débattre des choix et orientations budgétaires pour l'année en cours qui seront votés dans le budget.

Ce débat a donc pour objet de préparer l'examen du budget en donnant au conseil municipal, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il s'agit donc d'un moment clé et essentiel dans l'analyse des finances de notre commune permettant avant tout aux élus de la majorité et de l'opposition de bénéficier d'une information précise en matière budgétaire afin de donner une place à l'expression et à la confrontation des idées, des avis.

L'organisation du débat devrait permettre de préparer l'examen du budget, en donnant aux membres du conseil municipal les informations nécessaires et utiles qui leur permettront d'exprimer leur vote au moment de l'adoption du budget primitif.

La loi NOTRe a ainsi modernisé la forme et le contenu du débat d'orientations budgétaires afin de renforcer la transparence financière et l'obligation d'information dues aux assemblées locales et aux citoyens. Le débat d'orientations budgétaires devrait sur une note synthétique

Le conseil municipal doit donc disposer d'une information complète et suffisamment détaillée, contenant notamment des éléments d'analyse prospective sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement, des informations sur le niveau d'endettement et son évolution. Ainsi, devraient être communiqués les montants globaux des sections de fonctionnement et d'investissements tant en dépenses et qu'en recettes. Egalement, le niveau de l'épargne brute et niveau de l'épargne nette le niveau des taux d'imposition, le niveau d'endettement de la commune, la capacité de désendettement. Sur ce point, il est essentiel que le débat puisse porter sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la collectivité permettant au conseil municipal d'obtenir une vision claire sur les marges de manœuvre en matière d'investissement et les possibilités de financement sur plusieurs années.

Vous comprendrez au travers de ce propos introductif que notre groupe ne retrouve pas dans la note synthétique fournie pour le débat d'orientations budgétaires, les éléments nécessaires et suffisants pour débattre sur la justification et l'analyse des choix financiers que propose la majorité.

Cette note ne contient aucune analyse, très peu de chiffres, les taux communaux et leurs évolutions sont par exemple absents. Aucun montant financier n'est mentionné si ce n'est ceux relatifs à la baisse des dotations de l'état.

Les éléments communiqués sont nettement insuffisants pour engager un débat sur l'appréciation des orientations financières et de leur impact. Les exigences minimales législatives ne sont pas respectées.

S'agissant des orientations proposées, elles sont majoritairement les mêmes orientations que les orientations du DOB 2016. Elles s'assimilent encore à des actions programmatiques qu'à des orientations budgétaires. Il est par exemple à noter que certaines orientations budgétaires proposées n'auront aucune matérialisation financière dans le budget primitif de la commune comme l'orientation n°6 qui traite du maintien des concertations et des rencontres avec la population, ou encore l'orientation n°12 relative à l'hôpital. Même si notre groupe souscrit à ce qui s'apparente plus à des vœux qu'à des orientations budgétaires, la question est de savoir quelle peut être la matérialisation comptable de ces orientations dont il nous faudrait débattre aujourd'hui ?

En conclusion, le document fournit se caractérise par 2 mots clés empêchant d'accomplir un véritable débat d'orientations budgétaires : DEFICIT et REPETITIONS.

DEFICIT d'éléments financiers consistants et argumentés et REPETITIONS des mêmes éléments que l'année dernière.

Cela nous contraint à répéter les propositions d'orientations budgétaires que nous avons déjà formulées :

Le bilan 2016 de la commune a dégagé 473.000 € d'excédent de fonctionnement.

Plutôt que de reconduire la même enveloppe qu'en 2016, nous renouvelons notre proposition de consacrer une partie de cette somme à valoriser et soutenir davantage le fonctionnement et les animations des structures locales de la ville comme les associations, les écoles primaires ou les aides aux plus fragiles à travers le budget du CCAS.

Une autre de nos propositions vise à soutenir et maintenir le commerce, l'artisanat et les services de proximité. A partir de l'exemple original et réussi du plan façades, nous proposons de définir un plan d'aide aux travaux individuels visant à mettre leur local en accessibilité aux personnes à mobilité réduite, à le rendre plus attractif par exemple grâce à la rénovation extérieure de vitrines (façade, éclairage, enseigne...), à réaliser des économies d'énergie (isolation, éclairage, chauffage...) ou encore à le sécuriser (caméra, rideau métallique ...). Les travaux liés à l'aménagement intérieur et à l'acquisition de matériel peuvent également être intégrés dans le plan d'aides. Nous proposons que les critères de ce plan d'aides soient bâtis avec les commerçants et les artisans.

S'agissant du soutien aux associations, nous renouvelons nos propositions :

1. Attribuer la totalité des budgets en subvention de fonctionnement pour les associations et supprimer le système de subvention complémentaire.
2. Définir les critères d'attribution des subventions et en informer les associations.
3. Mettre en place une conférence avec les associations pour recueillir les intentions de manifestation exceptionnelle ou de projets particuliers »

A FAYARD intervient pour faire part de sa surprise quant à cette intervention.

Elle rappelle que deux commissions des Finances ont eu lieu, lors desquelles des échanges ont eu lieu avec T. HELME et des chiffres ont été communiqués.

Elle ajoute que des questions ont été posées par mail par C RIVIERE, que des réponses ont été apportées et qu'il serait préférable de ne pas attendre le jour de la séance pour solliciter d'autres éléments.

A FAYARD ajoute qu'elle est choquée d'entendre qu'une section de fonctionnement doit être dépensée en totalité, car une gestion « en bon père de famille » consiste à pouvoir reporter une somme en section d'investissement et de l'investir pour le quotidien des murois. Vouloir augmenter les dépenses de fonctionnement pour accroître les aides financières que la ville peut accorder au tissu associatif est un bel effet d'annonce explique-t-elle, mais c'est aussi et surtout diminuer consciemment le budget d'investissement... donc diminuer les moyens de la ville pour moderniser, équiper, sécuriser les équipements. C'est un choix assumé par la majorité municipale.

Le Maire indique qu'il est facile de prendre en otage la majorité avec des annonces le jour du Conseil Municipal, alors qu'il est possible d'échanger et de débattre lors des commissions en y participant.

Le Maire rappelle qu'il a fait le choix de proposer deux sièges aux élus d'opposition dans les commissions municipales alors qu'il pouvait n'en proposer qu'un seul.

Concernant les horaires des commissions, elles se tiennent à des horaires différents, et les élus de la majorité sont présents alors qu'ils ont aussi pour un certain nombre d'entre eux un métier. Des agents de la ville y participent, il est compliqué de les fixer après 19h00.

Certaines ont lieu à 13h30 pour permettre à des élus d'être présents et d'aller travailler à l'issue. « Il faut prendre ses mesures à l'avance ».

Le Maire conclut en montrant que les propositions du groupe d'opposition visent à prendre à contre-pied ce qui est proposé, et qu'il n'y a pas plus d'éléments chiffrés dans l'intervention de l'opposition... et que cela s'apparente davantage à un monologue, la preuve en est qu'il n'y a pas de débat en séance sur les orientations proposées.

Délibération n° 2017 - 017

Aménagement de la devanture du Cinéma-Théâtre : demande de subvention au Ministère de l'Intérieur

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Le bâtiment dit du « Théâtre de La Mure » accueille le théâtre, le cinéma et l'école municipale de musique. Cet équipement dispose d'un rayonnement local important puisque c'est la seule grande salle de spectacle du territoire ; l'école de musique rayonne elle aussi à travers tout le canton.

Le Théâtre municipal a été inauguré en 1933. Depuis, sa devanture, n'a pas été refaite !!

La Ville de La Mure accueillera en juillet prochain un départ du Tour de France et sera la seule commune du département à accueillir un départ ou arrivée d'étape pour cette année 2017.

Le départ sera donné devant le théâtre de La Mure qui sera alors vu par des millions de téléspectateurs et donnera une image de la ville et par la même du territoire.

Aussi, la commune, qui avait envisagé de réaliser des travaux pour l'habillage et la réfection de façade du théâtre avant la fin du mandat, souhaite profiter de cet événement marquant du « Tour de France » pour réaliser ces travaux en 2017, afin qu'ils soient achevés pour le 19 juillet.

Avec de nombreux chantiers actuellement en cours dans le périmètre concerné, l'ensemble du quartier va s'offrir une nouvelle image entre l'extension du lycée de la Matheysine, la construction d'un foyer AFIPAEIM, la requalification du Jardin de Ville et des voiries adjacents...,

Le théâtre peut s'inscrire entièrement dans cette rénovation du quartier.

Pour le projet, objet de la délibération, il s'agit de **couvrir de manière pérenne le fronton vieillissant du théâtre municipal** par un habillage et l'installation de bâches tendues, vantant l'aspect culturel des lieux sur sa façade.

Pour réaliser cette opération, le Conseil Municipal sollicite le Ministère de l'Intérieur pour l'obtention d'une **subvention de 7 000 €, via la réserve parlementaire.**

Le plan de financement suivant est proposé :

Montant HT des travaux	15 488 €
Subvention du Ministère de l'Intérieur	7 000 €
Fonds propres de la Commune	8 488 €

Vu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Approuve ce projet d'investissement et donne son accord** afin de réaliser les travaux pour l'habillage de la façade du théâtre de La Mure
- **Sollicite une subvention** du Ministère de l'Intérieur à hauteur 7 000 Euros.
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire indique que lors de la transmission du dossier de demande de subvention auprès de Mme la Députée, une « Décision du Maire » a été annexée au dossier en attendant la délibération du Conseil Municipal.

Questions Diverses

Il est proposé à l'ensemble des élus de passer officiellement à une dématérialisation des convocations et comptes-rendus pour les réunions de commissions et les conseils municipaux.

A cet effet, les élus doivent signer et parapher le document proposé afin de vérifier et de valider leur adresse e-mail.

Cette dématérialisation sera mise en place à compter de la prochaine séance du conseil municipal fixée le 21 mars 2017.

L'objectif de cette transmission électronique :

- Economie de fournitures,
- Réception plus rapide que par la voie postale.